

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la Commission N° 48

chargée de l'examen du préavis 2018/09

Politique agricole urbaine : des balcons aux champs

Réponse au postulat de Mme Sophie Michaud Gigon et consorts

" Pour un lieu consacré à la valorisation de l'agriculture de proximité dans le Nord-Ouest lausannois "

Réponse au postulat de M. Giampiero Trezzini et consorts

" Pour une meilleure exploitation du potentiel agricole lausannois "

Réponse au postulat de M. Hadrien Buclin et consorts

" Pour un soutien plus actif de la Ville aux initiatives liées à l'agriculture urbaine "

Réponse au postulat de Mme Séverine Evéquoz et consorts

" Stop au glyphosate et aux pesticides à Lausanne "

Présidence :	M. Alain HUBLER
Membres présents :	Mme Florence BETTSCHART-NARBEL M. Alix Olivier BRIOD (remplaçant de M. Henri Klunge) M. Jean-Luc CHOLLET M. Jean-Marie FÜRBRINGER M. Gianfranco GAZZOLA Mme Alice GENOUD Mme Astrid LAVANDEROS BERRIOS M. Philippe MIVELAZ M. Pierre OBERSON Mme Paola RICHARD-de-PAOLIS Mme Karine ROCH (remplaçant de Mme Sophie Michaud Gigon)
Représentants de la Municipalité et de l'Administration :	Mme Natacha LITZISTORF, directrice du Logement, de l'environnement et de l'architecture (LEA) M. Etienne BALESTRA, chef du Service des parcs et domaines (SPADOM) M. David BOURDIN, chef de la Division domaines et patrimoine (SPADOM) M. Emmanuel GRAZ, coordinateur de projet au Service des parcs et domaines, Logement, environnement et architecture M. Julian Andres ACHIPIZ, ingénieur, Service des routes et de la mobilité, Finances et mobilité
Notes de séance :	Mme Anne-Sophie SUBILIA, secrétaire d'administration (SPADOM)

Lieu : salle 368, Port-Franc 18, Lausanne

Date : jeudi 17 mai 2018 de 16h00 à 17h45

Présentation du préavis

Après la présentation des membres de l'Administration qui l'accompagnent, la directrice présente le préavis qui, pour la première fois en Suisse, propose une politique d'envergure dans le domaine de l'agriculture urbaine. Elle souligne que plusieurs villes, avec lesquelles la Municipalité souhaite collaborer via le « réseau » évoqué dans le rapport-préavis, mènent de nombreuses actions. Elle rappelle qu'à Lausanne, la politique d'agriculture urbaine repose sur une longue tradition : Mme Jaggi et M. Schilt ayant posé les prémisses de ce qui est entrepris actuellement.

Ce rapport-préavis est aussi un manifeste montrant que les villes suisses ont leur mot à dire sur la politique agricole décidée au niveau de la Confédération. Elle souligne que ce manifeste est destiné à positionner la Ville par rapport à la politique agricole fédérale qui suscite des points de désaccord.

Elle rappelle que le rôle de la Municipalité est de faire des politiques publiques, de les concevoir et les mettre en œuvre ; raison pour laquelle ce rapport-préavis contient un volet très concret avec un soutien fort à l'agriculture traditionnelle mais aussi avec un axe fort en termes de motivation,

Conseil communal de Lausanne

d'incitation et de formation. La Municipalité a décidé de construire sa politique avec ses fermiers plutôt que de l'imposer. A l'instar du programme de législature qui prévoit la co-construction, la participation, et l'implication des acteurs pour une meilleure adhésion aux politiques publiques et à leurs programmes. La Ville s'est donc donné les moyens de travailler dans ce sens-là en visant des mesures d'accompagnement, d'information, de motivation et d'incitation.

Mme Litzistorf mentionne également les liens avec d'autres politiques publiques de la Ville dont les aspects de paysage, de santé, de viabilité économique des ménages et la protection de l'environnement. Elle souligne l'importance accordée à une approche multisectorielle qui touche les différents acteurs.

Une série de mesures très concrètes, avec la possibilité de les suivre dans le temps, sont proposées : le passage au bio des exploitations de la Ville, le développement aux portes de la Ville avec des parcs à forte composante agricole notamment. Le volet des acquisitions foncières est aussi traité.

Ce préavis veille aussi à repositionner le rôle des femmes dans l'exploitation agricole.

De même une attention particulière est portée sur les articulations d'échelles, illustrées par des formules telles que « Du balcon au champ » ou « De la fourchette à la fourche », incontournables en matière de politique agricole urbaine.

En construisant cette politique agricole urbaine, envisager tous les maillons de la chaîne sur lesquels il était possible de travailler en vue d'obtenir un effet a été un facteur moteur. Concernant les mesures relatives aux fermiers, un grand travail a été accompli avec eux en amont, notamment pour tenter d'identifier les maillons de la chaîne sur lesquels ils peinaient le plus par manque de temps et de connaissances. Ces dernières années il a été beaucoup demandé aux agriculteurs : changer de métier, être pédagogues avec les enfants qui font l'école à la ferme, devenir super vendeurs de lait sur la place de la Riponne, le tout en assumant l'activité agricole à la base de leur métier. Un travail sur ces différents niveaux visant à établir des mesures d'accompagnement, de motivation et à d'appui par le biais d'une politique publique a donc été entrepris.

Enfin, Mme Litzistorf mentionne que solidarité et complémentarité sous-tendent ce préavis : il n'est pas question d'opposition mais bien de complémentarité entre l'agriculture traditionnelle et une agriculture que l'on peut faire sur son balcon ou au pied de son immeuble ; cette dernière pouvant éveiller et sensibiliser à une consommation de produits de proximité, de saison, locaux et, donc, à un lien avec nos agriculteurs. Cette complémentarité est voulue par la Municipalité. Il ne s'agit pas de partir du postulat que l'on peut nourrir la ville ainsi ou de dire que l'on n'a plus besoin de l'agriculture. Au contraire, il s'agit plutôt de renforcer le lien avec les fermiers de la Ville et les agriculteurs régionaux.

Discussion générale

Si certains ont trouvé ardue la lecture de ce rapport-préavis à « large spectre » dressant un pont entre les balcons et les champs, la majorité des commissaires l'applaudit et y apprécie des éléments tels que : la valorisation des fermes de la Ville, l'équilibre entre aspect écologique et économique, la volonté d'entrer en réseau avec d'autres villes, la présence d'actions concrètes émaillant une politique globale d'agriculture urbaine.

Un commissaire, dont l'anonymat est difficile à garantir, qui a une « certaine » expérience en matière agricole, rappelle que le postulat de M. Trezzini avait provoqué une onde de choc dans le milieu paysan qui y voyait une « soviétisation » de l'agriculture lausannoise. Il se déclare rassuré par l'aspect raisonnable de la politique agricole urbaine proposée par la Municipalité et affirme qu'il votera ce rapport-préavis et en assurera, avec enthousiasme, la promotion auprès des fermiers de la Ville.

Il profite également de rappeler que les fermiers de la Ville évoluent dans la catégorie la plus difficile de l'agriculture : celle des producteurs de lait d'industrie et de centrale qui couvre toute l'offre en production laitière, à l'exception des fromages à pâte dure, dont le prix de départ ferme tourne autour de 50 centimes le litre.

Étude du préavis point par point

Seuls les points ayant suscité des interventions autres que purement informatives sont mentionnés.

4. *Préambule : qu'entend-on par agriculture urbaine ?*

Conseil communal de Lausanne

Suite à la question d'un commissaire, on apprend que les insectes, en tant que source de protéines, ont été oubliés dans ce préavis et que les abeilles, en tant que productrices de miel, seront évoquées dans le futur préavis « Nature en ville ».

5. Contexte

5.1 Les attentes des producteurs et des habitants à Lausanne

Un commissaire cite le passage où il est question du comportement volatil des consommateurs : « la majorité présente un comportement volatil au moment de la réalisation concrète. [...] » et se demande ce que l'on fait suite à un tel constat ?

Mme Litzistorf confirme que cette phrase a fait l'objet de nombreuses discussions et modifications et fait remarquer que le recul manque pour comprendre pourquoi le comportement des consommateurs est volatil, s'il y a moyen de le changer et à quelles conditions il ne serait pas volatil.

Un autre commissaire cite un passage du préavis qui affirme que « la fonction nourricière de l'agriculture reste prédominante vis-à-vis des autres fonctions (biodiversité, paysages, loisirs) » et salue le courage de la Municipalité rose/verte d'affirmer que le rôle de la terre est de nourrir et que le rôle des paysans est de produire des biens alimentaires dans les meilleures conditions possibles.

5.2.3 Le rôle des villes et leurs partenaires

Si certains commissaires saluent la volonté de la Municipalité d'adhérer au Pacte de Milan comme Genève, Bâle, Zurich et Lugano afin de profiter des autres villes à l'échelle internationale, un commissaire préfère les actions concrètes locales. A ce sujet, il salue la Municipalité qui, dans le cadre du PALM, a été partie prenante du « Guide environnemental – Agglomération Lausanne – Morges » (éd. 2014), piloté par le Canton. Il cite ce document qui, au chapitre « Redéfinir la place de l'agriculture », écrit : « traduire la souveraineté alimentaire à l'échelle de l'agglomération lausannoise ». Il cite également le guide « Urbanisation et Agriculture » du Nord lausannois. Ces deux documents sont pour lui du concret applicable.

6. Stratégie agricole communale

6.1 Vision et principes

Une commissaire s'interroge sur la notion de « Lausanne capitale suisse d'agriculture urbaine » par rapport aux autres villes.

La directrice de LEA explique que la Ville a pour volonté de jouer un rôle moteur dans le réseau des villes suisses et que ce slogan n'est pas une marque de prétention, même si Lausanne se distingue des autres villes en ayant formalisé une politique d'agriculture urbaine.

On apprend aussi que si Zurich possède également des domaines, cette ville n'a pas développé de politique « du balcon aux champs » et que les autres villes de Suisse ont des profils agricoles différents de celui de Lausanne.

6.2 Développer des projets durables avec les fermiers et les agriculteurs (axe 1)

Suite à une question, M. Balestra nous informe que la ferme de Rovéréaz est biologique et que quelques paysans louant des terrains à la Ville sont des agriculteurs biologiques, mais on ne connaît pas la proportion des cultures biologiques : entre 10 et 20% des surfaces agricoles sont en agriculture biologique.

6.2.1 Ce que la Ville a déjà réalisé

Une commissaire serait intéressée à en savoir plus concernant les anciens bâtiments agricoles (page 13, dernier point).

M. Balestra annonce qu'une liste de ces fermes sera fournie. Il explique que la Ville possède quelques petites fermes qui ne sont plus exploitables ni exploitées à l'heure actuelle. Ce sont la ferme du Solitaire, la ferme du Châtelard en allant sur la Blécherette, la ferme des Crottes à Cheseaux et la ferme des bas de Montblesson, dite la « Maison Blanche ». Ces fermes n'ont pas une taille permettant une exploitation et les réflexions qui vont être conduites permettront de définir leur avenir et l'usage qui en sera fait.

Un commissaire remercie la Municipalité de reconnaître les difficultés des producteurs de lait et de souligner les investissements consentis dans la rénovation de leurs étables. Pour ce qui est de

Conseil communal de Lausanne

l'engagement des paysannes, il confirme que c'est le cas pour le Chalet de la Ville et des Cases, mais pas pour Rovéréaz et son Jardin aux mille mains ; ce sont des personnes qui se paient elles-mêmes et qui font du social via la terre. Cela a un succès fou et répond à un besoin mais n'a rien à voir avec une exploitation agricole tenue par un couple de fermiers dans laquelle la paysanne s'investit. Il relève enfin que la Municipalité avait les moyens et aurait pu imposer l'agriculture biologique mais ne l'a pas fait, à raison : sur 10 paysans qui passent au bio, 9 ½ le font à la suite de calculs, de simulations informatiques, d'un budget et qui se disent « foutu pour foutu » j'essaie encore le bio. Et, à l'échelle du canton, moins de 10 % s'y engage comme on "entre dans les ordres". La Municipalité a eu la finesse et la sagesse de dire « on va tendre à, on va les accompagner, on ne va pas imposer ».

Mme Litzistorf confirme les propos ci-dessus et explique que la Ville a voulu respecter le rythme des familles d'agriculteurs qui évoluent de génération en génération. Un passage en force faisant primer des considérations politiques sur ce rythme ne correspond ni à l'éthique ni à l'esprit de la démarche.

Un commissaire souhaite savoir ce qui se passerait si l'un des fermiers, spécialement l'un de ceux ayant beaucoup investi, venait à quitter le domaine.

M. Balestra explique que les conditions de retour sont définies dans le droit distinct et permanent de superficie, mais que, fort heureusement, les fermiers de la Ville ne quittent pas leur exploitation et que la Ville a la chance d'avoir d'excellents fermiers qui sont des éleveurs de pointe, des amoureux de leur métier, engagés et qui ont de la famille avec une relève.

6.2.2 Sa vision stratégique

Un commissaire souhaite connaître la définition de l'agriculture biologique et se demande s'il y aurait un intérêt à avoir un label « Produit de la Ville de Lausanne » avec un cahier des charges.

M. Balestra répond que la définition de l'agriculture biologique est contenue dans l'Ordonnance sur l'agriculture biologique et la désignation des produits et des denrées alimentaires biologiques.

Mme Litzistorf, forte de son expérience d'ancienne présidente de la Fédération romande des consommateurs, pense qu'il existe déjà d'innombrables labels et qu'il est compliqué de s'y retrouver. Le souhait serait plutôt un signe distinctif disant « Produit par la Ville de Lausanne », comme cela se fait sur certains produits.

Une commissaire relève, en page 17, 2^e point, qu'il est question de « libérer les bâtiments de la Blécherette pour un projet d'agriculture urbaine offrant davantage de produits, de services et d'interactions avec la population » et se demande de quel projet il s'agit.

Mme la directrice explique qu'il n'y a pas encore de projet précis. Il s'agit de marquer une intention qui devra évoluer en fonction de différents paramètres et de l'évolution du Schéma directeur du Nord, mais sans se calquer uniquement sur cela. C'est la raison pour laquelle la Ville se penche surtout sur la question de la densification, de l'écoquartier des Plaines-du-Loup et de la finalisation du site de la Tuilière notamment. A ce stade, la question des terrains, libérés ou reconvertis, reste en suspens.

6.4 Mettre à disposition des habitants des espaces pour jardiner afin de contribuer à la création de liens sociaux et intergénérationnels (axe 3)

6.4.1 Ce que la Ville a déjà réalisé

Une commissaire constate que certains quartiers ne bénéficient pas de plantages. Elle se demande si certains quartiers sont prioritaires pour leur implantation et s'il y a encore des lieux « à planter ».

Mme Litzistorf explique qu'il y a d'une part les plantages traditionnels de la Ville de Lausanne, portés et créés en général par le Service des parcs et domaines, qui sont des objets paysagers de grande qualité reliés aux habitants. D'autre part, il y a le souhait de développer des plantages plus participatifs avec la population, selon différentes techniques à l'image de celui de l'écoquartier des Plaines-du-Loup. Dans ces cas, il est possible d'aller plus vite et dans un type d'intervention sous forme d'acupuncture urbaine sur l'ensemble du territoire pour bien faire la différence entre les deux types de plantages que la Ville est en train de développer. Elle mentionne un inventaire des espaces, notamment résiduels, en cours de finalisation, qui permettraient d'avoir plus de capacité pour accueillir une demande qui va croissante. Une autre forme de démarche est menée conjointement avec les régions. La Ville a commencé avec le Service logement et gérances pour ses propres objets.

Une commissaire estime que souvent les plantages arrivent comme par magie dans les quartiers et

Conseil communal de Lausanne

estime qu'il manque encore l'engagement des habitants pour ce genre d'espaces.

Une autre commissaire demande comment est fait le suivi de certains projets, mis en place par la Ville, qui tombent parfois en désuétude, notamment en ce qui concerne les carrés potagers dans les écoles.

Mme Litzistorf répond qu'en effet, pour ce qui concerne les bacs potagers dans les écoles, l'expérience et le recul montrent qu'un essoufflement arrive parfois assez rapidement et peut-être lié au fait qu'au moment des récoltes d'été les enfants sont en vacances. C'est la raison pour laquelle, afin de garantir une continuité dans l'entretien du jardin sur toute la saison, la Ville privilégie l'intégration des écoles et d'autres partenaires dans les projets de quartier.

Elle mentionne également toute la part administrative (conventions, etc.) qu'il faut bien baliser et mettre en place pour s'assurer que la pérennité du projet.

6.4.2 Sa vision stratégique

Un commissaire souhaite savoir si les pistes évoquées concernant les toitures potagères évoquées en page 24 sont toujours d'actualité ou si la Ville est encore à la recherche d'un lieu parfait.

Mme Litzistorf confirme que l'implantation de cultures sur les toits existants est compliquée. Elle mentionne l'essai de culture de tomates effectué sur le toit des Retraites populaires lors de la dernière édition de Lausanne Jardins et constate que les études montrent que les coûts s'avèrent très élevés sur les toits anciens. Les nouvelles constructions, notamment les infrastructures publiques, permettant de prévoir dès le départ ces implantations, pourraient mieux se prêter à ce genre de démarches.

M. Balestra mentionne le projet soutenu par le SPADOM sur le toit de la rédaction du Temps qui bénéficiera d'une belle visibilité.

7. Réponse au postulat de Mme Sophie Michaud Gigon et consorts « Pour un lieu consacré à la valorisation de l'agriculture de proximité dans le Nord-Ouest lausannois »

Pas de remarque.

8. Réponse au postulat de M. Giampiero Trezzini et consorts « Pour une meilleure exploitation du potentiel agricole lausannois »

Une commissaire verte, qui n'a pas pu joindre M. Trezzini, confirme la relative satisfaction des Verts à la réponse au postulat. Si cette réponse ne va pas aussi loin que M. Trezzini le voulait, le préavis répond de façon plus large à la thématique de l'agriculture urbaine.

Un commissaire précise que le texte du postulat parlait de « gérer activement ». On peut comprendre cela, c'est même dit dans le texte, comme une municipalisation. La discussion lors de la prise en considération du postulat avait évolué sur un argument qui à l'époque était de stricte actualité : le vœu d'être plus actif dans ce sens. Il estime qu'on l'a échappé belle et se dit lui-même très satisfait de la réponse de la Municipalité via ce manifeste, qui n'impose rien mais qui incite.

Un autre commissaire souligne deux points de ce postulat qui avait son assentiment : la possibilité de créer un label « Ville de Lausanne » et l'étude de l'opportunité, pour la Ville, d'acquérir d'autres domaines agricoles.

9. Réponse au postulat de M. Buclin et consorts « Pour un soutien plus actif de la Ville aux initiatives liées à l'agriculture urbaine »

Selon le représentant d'Eàg, la réponse couvre la majorité des demandes du postulant.

10. Réponse au postulat de Mme Evequoz et consorts « Stop au glyphosate et aux pesticides à Lausanne »

L'un des signataires du postulat, qui est présent, se dit satisfait de la réponse apportée. Une commissaire verte informe que Mme Evéquoz est également satisfaite.

11. Cohérence avec le développement durable

11.2 L'impact environnemental

Un commissaire trouve « fort de tabac » l'affirmation selon laquelle en deux ans le site de Rovéréaz a

Conseil communal de Lausanne

vu revenir un certain nombre d'oiseaux nicheurs alors qu'il n'y a plus de bêtes, et donc de fumier, conditions nécessaires pour les insectes et les oiseaux. Cette affirmation se base cependant sur les décomptes d'un biologiste.

12. Aspects financiers

12.2 Incidences sur le budget d'investissement

Une commissaire indique n'avoir pas trouvé d'article 1, alinéa A, lettre c dans le Règlement du développement durable qui existe sur internet. Elle demande s'il est encore à jour (il date de 2012) ou s'il y a eu des changements depuis. Elle demande que ce point soit vérifié, compte tenu du fait que ce préavis concerne largement le développement durable. Après vérification, il s'avère que le rapport-préavis contient une erreur : il s'agit en fait de l'article 2, lettre b).

Suite à une question, M. Balestra précise que les CHF 316'000.- prévus pour les travaux d'aménagement et de sécurisation de Rovéréaz ne concernent pas l'entier des travaux qui seront financés par la Ville dans le cadre de l'accompagnement du développement de la ferme de Rovéréaz, mais une partie des travaux. D'autres travaux seront encore à financer par la suite, dont l'accès à la ferme. Ces montants sont déjà inscrits au Plan des investissements.

Suite à une autre question, M. Balestra confirme que si le crédit demandé de CHF 1'543'500.- n'est pas inscrit dans le Plan des investissements 2018- 2021, il n'aura pas d'incidence sur celui-ci car il sera compensé par une diminution correspondante de certains objets qui y sont inscrits. Le plan des investissements est modifié ainsi :

- Le montant à voter pour les travaux de Rovéréaz sera diminué de CHF 316'000.- et un montant à voter de CHF 1'349'000.- sera maintenu au Plan des investissements.
- Le montant à voter de CHF 200'000.- pour les Amburnex est intégré au rapport-préavis « Politique agricole urbaine » et retiré du Plan des investissements.
- Le montant prévu dans le Plan des investissements 2018-2021 pour le parc au nord-est de la Ville est diminué de CHF 1'027'500.-, donc réduit à CHF 1'822'500.-.

Le montant pris en charge par le budget de fonctionnement du SPADOM (CHF 27'500.-) est financé par deux mesures du programme de législature attribuées au service : la mesure 4-2.1.5 financera le montant de CHF 7'500.- (CHF 2'500.- en 2019 et CHF 5'000.- en 2020) et la mesure 4-2.1.2 financera le montant de CHF 20'000.- (CHF 5'000.- par an de 2018 à 2021).

Conclusions

La parole n'étant plus demandée et le temps des moissons étant venu, la Commission passe au vote des conclusions.

Conclusion de la Commission

La conclusion 1 est **acceptée** à l'**unanimité** des 12 membres

Les conclusions 2 à 6 **regroupées** sont **acceptées** par **11 « oui »** et **1 abstention**.

La conclusion 7 est **acceptée** à l'**unanimité** des 12 membres.

La conclusion 8 est **acceptée** par **11 « oui »** et **1 abstention**.

La conclusion 9 est **acceptée** à l'**unanimité** des 12 membres.

La conclusion 10 est **acceptée** à l'**unanimité** des 12 membres.



Lausanne, le 27 mai 2018

Alain Hubler, rapporteur